

Approbation des capacités d'accueil (CAL) 2023-
2024 TMM de la Faculté des Sciences du Sport
et du Mouvement Humain

Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 06 décembre 2022

Délibération 2022/12/CFVU – 153

Vu le code de l'éducation, notamment son article L.712-6-1 ;

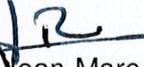
Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier, notamment son article 35 ;

Après en avoir délibéré, les conseillers approuvent les capacités d'accueil (CAL) 2023-2024 TMM de la Faculté des Sciences du Sport et du Mouvement Humain.

Toulouse, le 06 décembre 2022

Le Président




Jean-Marc BROTO

Nombre de membres : 40
Nombre de membres présents ou représentés : 22

Nombre de voix favorables : 22
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0
Ne prennent pas part au vote : 0
Nombre de votes blancs : 0

Masters		Capacité 22-23	Capacité 23-24	Nom.s Responsables	INTITULE PARCOURS	Capacité 23-24=CAL	Capacité TMM 23-24 =COL
INTITULE MENTION	Capacité 22-23	Capacité 23-24	Nom.s Responsables	INTITULE PARCOURS	Capacité 23-24=CAL	Capacité TMM 23-24 =COL	
STAPS : activité physique adaptée et santé	30	25		Activité Physique Adaptée et santé publique	30		
STAPS : entraînement et optimisation de la performance sportive	35	35		Ingénierie du mouvement humain	35		
STAPS : management du sport	30	30		Gestion des Equipements et Développement Durable des Territoires	30		
	1912	2170					